



Doc. 15123
22 janvier 2021

Mise en œuvre des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme

Amendement¹ n° 1

déposé par la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme

Dans le projet de résolution, au paragraphe 4, après les mots:

«L'Assemblée observe par ailleurs que la Fédération de Russie », insérer les mots suivants :

"(y compris la Crimée, annexée illégalement, et les territoires temporairement occupés des régions de Donetsk et de Lougansk)".

1. 2021 - Première partie de session

